

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 19 mars 2025
Date de l'affichage : 19 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 68
Nombre de conseillers présents : 48 + 2 suppléés + 7 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 57

OBJET : ATTRIBUTION DU FONDS DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE POUR L'ANNEE 2025

Numéro de la Délibération : 270325-DC-17

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Nathalie SABOT, Josiane VANDRIESSCHE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Nadia MORIA, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christèle MARIN, Colette DEWEZ, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Mickaël DEQUIN, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Pierrick LOZE, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Denis JACOB, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Carine LUGEZ, Marie-France SERRA, Maud MATHONAT, Viviane AKAPOVI, Caroline MARTIN, Michèle BRICHEZ, Françoise TESTART.

MM. Philippe MARECHAL, M. Jean-Jacques DUMORTIER, Patrice GOUIN, Kévin POTET, Gérard PIEUX, Jean-Pierre CHATRON, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Alain ARNOLD, Charles-Antoine de NOAILLES, Robert JOYOT, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- M. Alain ARNOLD par M. Dany BULTEUX.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. Jean-Jacques DUMORTIER par M. Olivier DOUCHET.
- Mme Marie-France SERRA par M. David LAZARUS.
- M. Patrice GOUIN par Mme Doriane FRAYER.
- Mme Maud MATHONAT par M. Guillaume NICASTRO.
- Mme Viviane AKAPOVI par Mme Nathalie SABOT.
- Mme Caroline MARTIN par M. Alain GUERINET.
- M. Jean VERTADIER par M. Pierre DESLIENS.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'Ercuis.

OBJET : ATTRIBUTION DU FONDS DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE POUR L'ANNEE 2025

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1111-10 et L. 5214-16 V ;
- La délibération n° 230921-DC-I.1 en date du 23 septembre 2021 approuvant la création du fonds de développement communautaire ;
- Les délibérations n° 290922-DC-100 en date du 29 septembre 2022, n° 121023-DC-90 en date du 12 octobre 2023 et n° 270624-DC-65 en date du 27 juin 2024 modifiant le règlement du fonds de développement communautaire ;
- La délibération n° 270325-DC-16 en date du 27 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 ;
- Le règlement modifié du fonds de développement communautaire ;
- Les demandes formulées par 8 communes (Cauvigny, Cires-lès-Mello, Chambly, Lachapelle-Saint-Pierre, Le Mesnil-en-Thelle, Mortefontaine-en-Thelle, Sainte-Geneviève et Ully-Saint-Georges) au titre du fonds de développement communautaire pour 2025 ;
- La recevabilité et la complétude des 8 dossiers déposés ;
- La convention d'attribution du 24 avril 2023 concernant le fonds de développement communautaire 2023 attribué à la commune de Chambly d'un montant de 250 000 € pour la construction d'une maison des arts et des connaissances (MAC) et qui prévoyait un démarrage des travaux au plus tard le 31 décembre 2024.
- L'examen par le bureau communautaire réuni le 23 janvier 2025 ;
- L'avis de la commission finances en date du 19 mars 2025 ;

Considérant :

- Que la Communauté de communes Thelloise (CCT), pour la mandature 2020-2026, souhaite affirmer l'unité communautaire en s'inscrivant durablement dans une logique de construction et de cohésion communautaires ;
- Que la CCT a ainsi créé le fonds de développement communautaire à l'intention des communes membres ;
- Que la CCT met à disposition des projets des communes une enveloppe annuelle dans la limite des crédits inscrits à son budget primitif ;
- Le choix du bureau communautaire concernant le montant du fonds de développement communautaire et le partage de ce montant entre les projets sélectionnés ;
- Que chaque commune doit délibérer en termes identiques pour accepter le fonds de développement communautaire et formaliser l'acceptation par la signature d'une convention ;

- Les plans de financement prévisionnels présentés :

Commune Thématique Projet	PLANS DE FINANCEMENT PREVISIONNELS			
	Dépenses		Recettes	
	Nature	Montant (€ HT)	Nature	Montant (€)
CAUVIGNY Sports Rénovation d'un bâtiment en une salle multisports	Travaux	170 000,00	Subvention Etat (16,47%)	28 000,00
			Subvention Département (33,00%)	56 100,00
			Fonds de développement communautaire (25,03%)	42 550,00
			Reste à charge commune (25,50%)	43 350,00
CIRES-LES-MELLO Sécurité Vidéoprotection	Travaux	34 019,77	Subvention Etat (29,00%)	9 865,73
			Subvention Région (20,00%)	6 803,95
			Subvention Département (21,00%)	7 144,15
			Fonds de développement communautaire (10,00%)	3 401,99
CHAMBLY Sports Remplacement du terrain synthétique du stade des marais	Travaux	432 737,45	Subvention Etat (7,28%)	31 500,00
			Subvention Département (10,40%)	45 000,00
			Fonds de développement communautaire (20,00%)	86 547,49
			Reste à charge commune (62,32%)	269 689,96
LACHAPELLE-SAINT-PIERRE Sécurité Installation d'un système de vidéoprotection	Travaux	72 030,50	Subvention Etat (30,00%)	21 609,15
			Subvention Département (30,00%)	21 609,15
			Fonds de développement communautaire (20,00%)	14 406,10
			Reste à charge commune (20,00%)	14 406,10
LE MESNIL-EN-THELLE Sports Rénovation éclairage stade Guy Roux	Travaux	50 453,21	Subvention Département (37,00%)	18 667,69
			Fonds de développement communautaire (20,00%)	10 090,64
			Reste à charge commune (43,00%)	21 694,88
MORTEFONTAINE-EN-THELLE Sécurité Primo-installation d'un système de vidéoprotection sur la commune	Travaux	90 943,50	Subvention Région (30,00%)	27 283,05
			Subvention Département (30,00%)	27 283,05
			Fonds de développement communautaire (20,00%)	18 188,70
			Reste à charge commune (20,00%)	18 188,70
SAINTE-GENEVIEVE Culture Construction d'une médiathèque	Travaux	3 543 082,00	Subvention Etat (35,10%)	1 243 633,00
			Subvention Région (11,85%)	420 000,00
			Subvention Département (13,97%)	495 000,00
			Fonds de développement communautaire (5,64%)	200 000,00
ULLY-SAINT-GEORGES Sécurité Installation d'un système de vidéoprotection	Travaux	99 915,42	Subvention Etat (22,02%)	22 000,00
			Subvention Région (12,98%)	12 966,34
			Subvention Département (40,00%)	39 966,00
			Fonds de développement communautaire (5,00%)	5 000,00
			Reste à charge commune (20,00%)	19 983,08

TOTAL FDC 2025 : 380 184,92

- Que la construction de la maison des arts et des connaissances de la commune de Chambly n'a connu aucun commencement des travaux dans les délais impartis, la Communauté de communes ne peut constater que la caducité du fonds ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le versement d'un fonds de concours pour l'année 2025, en investissement, aux communes comme indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget primitif de la Communauté de communes Thelloise à hauteur de 385 000 € ;
- **DEMANDE** à chaque commune concernée de délibérer en termes concordants pour accepter le versement du fonds de développement communautaire ;

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions entre la Communauté de communes Thelloise et les communes concernées ;
- **INDIQUE** que les versements prévus dans le cadre du fonds de développement communautaire, en tant que fonds de concours, sont imputés de la manière suivante lorsqu'ils contribuent à la réalisation d'un équipement :
- Communauté de communes :
 - Compte 2041411 « subventions d'équipement aux organismes publics – communes membres du groupement à fiscalité propre (GFP) – Biens mobiliers, matériels et études » en dépenses ;
 - Compte 2041412 « subventions d'équipement aux organismes publics – communes membres du groupement à fiscalité propre (GFP) – Bâtiments et installations » en dépenses ;
 - Communes concernées :
 - Compte 13151 « subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - groupement à fiscalité propre (GFP) de rattachement », en recettes, si le bien subventionné fait l'objet d'un amortissement budgétaire,
 - Compte 13252 « subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - groupement à fiscalité propre (GFP) de rattachement », en recettes, si le bien subventionné ne fait pas l'objet d'un amortissement budgétaire.
- **CONSTATE** la caducité du fonds de développement communautaire 2023 attribué à la commune de Chambly d'un montant de 250 000 € pour la construction d'une maison des arts et des connaissances (MAC) ;

Le secrétaire de séance,



Jean-Marie NIGAY

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Signé électroniquement le 29/03/2025,
par DESLIENS Pierre, Président.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20250327-270325-DC-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2025
Affichage : 31/03/2025



Le Président,
Pierre DESLIENS